

Type d'emploi	Poste ouvert préférentiellement aux professeurs et professeures des écoles titulaires du CAFIPEMF ainsi qu'aux titulaires du CAPEPS
Établissement	Académie de Paris
Nature du poste	Conseiller ou conseillère pédagogique à mission départementale
Intitulé du poste	Conseiller pédagogique « EPS »
Qualification demandée	Être titulaire du CAFIPEMF ou admissible au CAFIPEMF. La pertinence de l'expertise dans le domaine de la EPS sera appréciée lors du recrutement : formations, expériences professionnelles en Cours Préparatoire, notamment.
Organisation du temps de travail	Le ou la CPD EPS est totalement déchargé(e) de service d'enseignement et travaille à temps plein. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet d'une programmation équilibrée de ses différentes activités. Une souplesse dans l'aménagement des horaires est requise. Le ou la CPD EPS peut être appelé(e) à participer à des réunions de travail ou à des actions en lien avec ses missions en dehors des horaires scolaires.
Lieux d'exercice	Académie de Paris.
Autorité hiérarchique	Le ou la CPD EPS est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspectrice d'académie, Directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale, il ou elle est rattaché(e) à l'A-DASEN.

DESCRIPTION DES MISSIONS

1. Missions générales

Le conseiller ou la conseillère est un référent/ une référente départemental(e) auprès des conseillers et des conseillères pédagogiques de circonscription, en ce qui concerne l'enseignement de l'EPS.

- Il ou elle propose et suit des groupes de réflexion en collaboration avec eux sur des problématiques définies par le Plan d'actions départemental.
- Il ou elle participe aux réflexions départementales.
- Il ou elle apporte sa contribution à la définition et au suivi de projets fédérateurs auxquels sont associées les circonscriptions.
- Il ou elle participe aux actions d'aide et de formation initiale et continue des enseignants.
- Il ou elle peut aussi être amené(e) à assister ou représenter l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, dans le cadre de certaines réunions et événements officiels, dans le domaine de l'EPS.
- Il ou elle élabore des propositions de réponse à certains courriers pour l'IA-DASEN.

2. Missions spécifiques

- Suivi de groupes de réflexion départementaux afin de mutualiser les pratiques au sein de l'académie dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes de l'école primaire,
- Apport d'une expertise en direction des circonscriptions et de leurs conseillers pédagogiques notamment dans le cadre de la formation de formateurs,
- Actualisation des outils de suivi et des indicateurs en rapport avec l'EPS,
- Agrément d'intervenants extérieurs dans le domaine de l'EPS, notamment dans les activités à encadrement renforcé
- Coordination de l'action des différents partenaires de l'école

PROFIL de COMPÉTENCES

Le ou la CPD EPS devra posséder :

- Connaissance des textes (programmes, encadrement des APS, natation, sorties scolaires...)
- Maîtrise des principaux outils numériques.
- Capacité à élaborer des outils et supports, des documents et des ressources.
- Capacité à s'adapter à différents publics et tâches

Qualités relationnelles et professionnelles :

- disponibilité, écoute, capacité d'analyse et de synthèse, esprit d'initiative approprié aux différentes situations,
- discrétion, confidentialité, loyauté, capacités de distanciation par rapport à la diversité des situations et des tâches à accomplir.
- Aptitude au travail en équipe et à son impulsion.
- Capacité de veille pédagogique, didactique et institutionnelle.

CONTACTS :

- IEN EPS : emmanuelle.pievic@ac-paris.fr
- Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public : mvt1degre@ac-paris.fr